



LE MERITE !

**Hors classe des professeurs des lycées professionnels :
les critères du "triple mérite" ne commencent-ils
pas à produire leurs effets ?**

132 PLP sur 1890 sont promus à la hors classe.

Ils sont tous au onzième échelon.

Il est à noter cependant que le mode d'accès (voir tableau) au 11^{ème} écarte de plus en plus les anciens au profit des plus jeunes : A l'issue de cette CAPA, le premier des 10^{èmes} échelons se retrouve à la 151^{ème} position, proche de la promotion, tandis que le dernier des 11^{èmes} s'éloigne vers la 1710^{ème}. En effet la bonification de ce critère qui est limitée à 80 points ne tient pas compte du nombre intégral d'années d'exercice dans le 11^{ème} échelon. Elle limite de surcroît tous les PLP qui ont exercé plus de huit ans dans le 11^{ème} (10 points par année dans le 11^{ème}) et qui n'ont pas accédé aux divers échelons de leur carrière au moins au choix (5 points par avancement au choix ou au grand choix).

De même pour les avis (voir tableau) des chefs d'établissements et des inspecteurs qui raccourcissent de plus en plus l'ancienneté des promus dans le 11^{ème}. En effet, un simple avis extrêmement favorable, cela équivaut à trois années d'exercice dans le 11^{ème} !

La péréquation avis/mode d'accès commence à générer, depuis cette commission, de nouvelles situations paradoxales, douloureuses voire perverses à l'image de ces PLP pénalisés trois fois à la suite par le même arbitrage. Ces PLP qui ne seront sans doute jamais à la hors classe ou qui s'ils le sont un jour ne le seront que pour une courte durée soit les six mois réglementaires. D'un âge très avancé tel que dans « *le désert des tartares de Dino BUZZATI* », ces derniers, le moment de la retraite venu, auront après tant d'années de labeur, peut-être, l'ultime reconnaissance. Reconnaissance à laquelle certains vont devoir renoncer afin de clore leur carrière en « bonne » santé.

Le SE-UNSA dénonce fortement cette course folle aux mérites divers et les dérives indignes qu'elle génère.

Rahim EL MOUAHID
Elu à la CAPA des PLP



**BILAN DES BAREMES DES PLP PROMUS A LA HORS CLASSE
COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX
PREMIER JUILLET DEUX MILLE NEUF**

CRITERES	POINTS DES 132 PROMUS	NOMBRE DE PROMUS	POINTS DES 132 PROMUS	NOMBRE DE PROMUS
NOTATIONS	Administrative :		Pédagogique :	
Note admin.	38	2	50	5
+	38,1	1	51	3
Note pédag.	38,2	7	52	4
	38,3	6	52,4	26
	38,4	3	52,5	3
	38,5	17	53	21
	38,6	9	53,1	1
	38,7	3	53,5	6
	38,8	11	54	41
	38,9	1	54,5	1
	39	29	55	6
	39,1	19	55,5	2
	39,2	13	56	7
	39,3	4	57	2
	39,4	3	57,5	1
	39,5	2	58	1
	40	2	59	1
			60	1
MODES D'ACCES AUX ECHELONS	30	1		
	35	2		
	40	8		
	45	12		
	50	32		
	55	15		
	60	28		
	65	6		
	70	12		
	75	4		
	80	12		
AVIS	Chef d'établissement :		Inspecteur :	
	30	93	30	82
	20	35	20	41
	10	4	10	9
PARCOURS (ZEP, EREA, ...)	15	16		
	5	2		
	0	114		